

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°22-493-PM  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
SÉCURITÉ DU PUBLIC  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
FERMETURE DU PARCOURS DU GOLF MUNICIPAL  
DU 13 AU 14 OCTOBRE 2022

ARRÊTÉ N°22-493-PM  
Affiché du 12/10/2022  
Au 12/12/2022

**Le Maire de la Commune de MIMIZAN,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande du service Sport de la mairie de Mimizan relative à l'entretien des pelouses du GOLF,

**Considérant** que toute activité sportive doit être interdite sur le parcours du jeudi 13 octobre 2022 et vendredi 14 octobre 2022 pour traitement des pelouses.

**A R R Ê T É**

**Article 1 :**

Le parcours du golf sera fermé du jeudi 13 octobre 2022 au vendredi 14 octobre 2022.

**Article 2 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des présentes dispositions.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à MIMIZAN, le 12 octobre 2022

Le Maire  
M. Frédéric POMAREZ

**PLAN DE DIFFUSION**  
**Pour attribution**  
Secrétariat Général  
**Publication et/ou notification**  
Responsable des Services Techniques  
Police Municipale  
Commandant de Brigade de Gendarmerie de Mimizan  
Affichage en Mairie  
Service des sports



